

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) no 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement no 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

En 2014 et 2015, le programme a achevé sa phase de préparation, avec la finalisation des tâches suivantes :

- *Négociations et approbation du programme (approuvé le 27 octobre 2015)*
- *Constitution du comité de suivi et de ses sous-comités (la première réunion du comité de suivi s'est tenue le 15 décembre 2015)*
- *Etablissement des règles du programme (comme énoncé dans le manuel du programme)*
- *Soutien aux partenaires de projet afin de développer un vivier de projets*
- *Lancement de 2 appels à projets et évaluation des candidatures*
- *Recrutement du personnel basé au Royaume Uni et en France: annonces, présélection, entretiens, formation.*
- *Développement et lancement du site internet du programme*
- *Transmission des informations aux porteurs de projet potentiels.*

En raison du retard pris pour le démarrage du programme et des difficultés rencontrées pour sa mise en œuvre (expliquées plus en détail dans la section 5 du rapport), aucun projet n'a été approuvé. Par conséquent il n'y a pas de données financières ou relatives aux indicateurs à signaler. Il est prévu que les premiers projets soient approuvés en 2016 et que le programme fasse des rapports d'avancement de ces indicateurs dans le Rapport annuel de mise en œuvre de 2017.

La version du Programme de Coopération, approuvée en novembre 2015, avait été soumise sans valeurs de référence pour les Indicateurs de Résultat. Depuis cette soumission, les données pertinentes ont été collectées et validées par le CSP, et le PC révisé a été soumis à la Commission en Mai 2016.

Deux appels à projets pour la Phase 1 ont eu lieu en 2015. Il en a résulté un total de 64 candidatures en Phase 1 dont 6 ont été approuvées à la suite du 1er appel, et invitées à soumettre des candidatures pour la Phase 2, et 8 autres ont été approuvées à la suite du 2ème appel. Les 6 candidatures approuvées à la suite du 1er appel doivent soumettre l'intégralité de leur candidature en Phase 2 au plus tard le 9 juillet 2016. Quant aux candidatures approuvées après le 2e appel, la date limite de candidature pour la Phase 2 est le 5 février 2017.

L'équipe du Secrétariat Conjoint est entièrement recrutée à l'exception du chargé de communication et de deux chargés de mission Finance et Évaluation. La tâche liée à la finalisation de la Description des Systèmes de Gestion et de Contrôle progresse bien, tout comme la procédure de désignation officielle des autorités. La version préliminaire a été soumise pour révision à l'Autorité d'Audit en octobre 2015,

et les équipes du SC/AC sont en train d'analyser les commentaires afin de produire la version finale. Cependant, aucun accord n'a encore été trouvé sur la répartition des responsabilités entre les États Membres, en raison d'un manque de clarté du règlement sur ce point.

Le Programme a organisé un certain nombre d'événements pour se faire connaître, dont un événement politique qui a eu lieu en février 2014 visant à encourager l'engagement politique pour le développement du nouveau Programme de Coopération. Néanmoins, en raison de retards causés par la nécessité d'éviter les périodes électorales des deux Etats membres, l'événement de lancement officiel du Programme n'a pas eu lieu dans la période de rapport d'avancement mais est prévu pour le 19 mai 2016.

L'évaluation du Programme n'a pas encore commencé, bien qu'une évaluation ex-ante ait eu lieu au cours de la procédure de programmation et ait été soumise à la Commission avec le PC.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) no 1303/2013]

Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes
1	Soutenir l'innovation en réponse aux défis économiques et sociétaux de l'espace FMA	Retard pour le début de la programmation. L'évaluation du programme n'a pas encore commencé. Cependant, après avoir reçu de nombreuses candidatures de faible qualité pour tous les axes prioritaires au cours des deux premiers appels à projet, le programme a publié un document, sur son site-web, détaillant les leçons retenues suite aux deux premiers appels à projet. Le SC a aussi prévu de donner 8 ateliers d'écriture de candidature, à travers le territoire du programme, afin d'expliquer aux candidats les attentes du programme. Les retours de l'équipe d'animation ont montré qu'un manque de connaissance dans le secteur privé par rapport à l'application des règles sur les Aides d'Etats, ainsi que des inquiétudes en ce qui concerne la propriété intellectuelle, ont retardé, et même parfois découragé, l'engagement du secteur privé. Afin d'y remédier, le SC a participé à une formation par Lexxion relative aux Aides d'Etats et a produit des notes explicatives détaillées sur le programme. Le CSP a accepté que le Règlement Général d'Exemption par Catégorie soit appliqué par le programme et s'est mis d'accord sur la manière de traiter la propriété intellectuelle au sein du programme. Le SC a mis à jour le manuel du programme pour clarifier ces points.
2	Soutenir la transition vers	Retard pour le début de la programmation. L'évaluation du programme n'a pas encore commencé. Cependant, après

	une économie sobre en carbone de l'espace FMA	avoir reçu de nombreuses candidatures de faible qualité pour tous les axes prioritaires au cours des deux premiers appels à projet, le programme a publié un document, sur son site-web, détaillant les leçons retenues suite aux deux premiers appels à projet. Le SC a aussi planifié 8 ateliers d'écriture de candidature, à travers le territoire du programme, afin d'expliquer aux candidats les attentes du programme.
3	Renforcer l'attractivité des territoires de l'espace FMA	Retard pour le début de la programmation. L'évaluation du programme n'a pas encore commencé. Cependant, après avoir reçu de nombreuses candidatures de faible qualité pour tous les axes prioritaires au cours des deux premiers appels à projet, le programme a publié un document, sur son site-web, détaillant les leçons retenues à la suite des deux premiers appels à projet. Le SC a aussi planifié 8 ateliers d'écriture de candidature, à travers le territoire du programme, afin d'expliquer aux candidats les attentes du programme. Suite à des changements tardifs concernant cet axe prioritaire, en réponse au retour de la Commission européenne au cours du processus d'évaluation du PC, certaines candidatures déposées ne répondaient pas à la nouvelle formulation de l'objectif. Afin d'y remédier, le SC a organisé 8 ateliers locaux au travers du territoire du programme sur cette thématique. Le SC a aussi planifié un événement transfrontalier qui aura lieu en juin 2016.
4	Assistance Technique	<p>Jusqu'à fin 2015, le programme s'est concentré sur la mise en place de nouveaux systèmes et processus, et des progrès considérables ont été faits. La principale évolution concerne le développement de la Description des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC) requis pour la désignation des autorités, ainsi que la rédaction des procédures internes.</p> <p>Une équipe entièrement nouvelle a été recrutée et formée. Une société a été établie en France pour pouvoir recruter l'équipe d'animation basée en France, un système de paye français a été mis en place, ainsi que l'assimilation de la législation du code du travail français. La formation de l'équipe a eu lieu tout au long de l'année, notamment afin d'améliorer notre connaissance sur les Aides d'Etats, les conditions réglementaires, la logique d'intervention du programme, ainsi que les outils HIT et les rapports financiers.</p> <p>Des problèmes importants sont rencontrés sur différents points : les taux de changes entre les Euros et les Livres sterling, des difficultés de recrutement sur le poste clé de chargé de communication, la prévision de gestion d'un potentiel dégagement d'office résultant du démarrage lent de la programmation (qui aurait un impact sérieux sur un budget AT déjà restreint), du développement laborieux du fournisseur du Système de Gestion Informatique. Nous avons</p>

		mis en place un plan de gestion des risques afin de contrôler et d'atténuer les impacts de problématiques spécifiques déjà identifiées.
--	--	---

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) no 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Difficultés de mise en œuvre :

Les Etats membres doivent se mettre d'accord sur le partage de responsabilité en cas d'irrégularité jugée systématique et l'extrapolation de corrections financières associées. La Commission applique une extrapolation des erreurs à l'ensemble des partenaires du projet concerné, quelle que soit leur situation géographique, ce qui veut dire qu'il pourrait être demandé à un Etat membre de payer pour des erreurs qui ne sont pas issues de cet Etat membre. Ceci est contradictoire avec les principes du Contrôle de Premier Niveau (pour lequel l'Etat membre est clairement responsable et redevables des dépenses sur son territoire). C'est est peu probable que le DCLG signe le DSGC si ce risque persiste.

Cela a conduit la Commission à adopter le nouveau Programme transfrontalier entre la France et le Royaume-Uni seulement le 28 octobre 2015. Ce retard a eu un certain nombre d'impacts, et a compliqué la promotion du programme auprès des porteurs de projet potentiels.

La nouvelle période du programme est gérée par une nouvelle Autorité de gestion située au Royaume-Uni, ce qui a requis :

- La mise en place de nouveaux systèmes et processus, dont l'intégralité du Descriptif des systèmes de gestion et de contrôle (DSGC) nécessaire pour la désignation des autorités.
- Le recrutement et la formation d'une équipe entièrement nouvelle.
- L'établissement d'une société en France pour pouvoir recruter une équipe d'animation basée en France, et la mise en place d'un système de paie français et l'assimilation du droit du travail français.

Le développement du DSGC pour 2014 a été compliqué par des difficultés d'interprétation des réglementations en ce qui concerne la répartition des responsabilités entre les États membres. Il n'a pas été possible de trouver un accord final entre les deux États membres sur ces problèmes, et cet obstacle à la mise en œuvre du DSGC n'a pas encore été résolu.

La mise en place du Programme coïncide avec la réorganisation des régions en France. Quatre des cinq régions françaises de l'espace du programme ont fait l'objet d'une restructuration (les Haute et Basse Normandie ont fusionné pour former la Normandie ; la Picardie et le Pas-de-Calais ont fusionné pour former les Hauts de France). Cette réorganisation a retardé La collaboration avec la société civile pour la délégation française.

Il y a eu plusieurs délais relatifs à l'acceptation des statuts du CSP et le SCS en rapport avec les conflits d'intérêt. Un échange avec la CE a eu lieu sur ce point.

À la suite de l'élection de mai 2015 au Royaume-Uni, il a été annoncé qu'un référendum sur l'adhésion à l'UE aurait lieu en juin 2016. Cela a éventuellement réduit la volonté de potentiels porteurs de projet d'approcher le programme puisqu'ils ne sont pas certains du futur de celui-ci en cas d'un vote favorable à la sortie de l'UE.

De plus, la nécessité d'éviter de se heurter aux périodes de campagnes des élections nationales britanniques et des élections régionales françaises en 2015 a retardé l'évènement de lancement du Programme, qui aura désormais lieu le 19 mai 2016.

Des mesures ont été prises par le programme pour répondre aux difficultés de mise en œuvre :

Pour assurer que les délais de lancement des premiers projets n'impactent pas sur la capacité du programme à programmer la totalité de son allocation financière, le programme a examiné les cibles de programmation pour éviter le dégagement d'office, et a prévu des mesures pour minimiser le risque d'un potentiel dégagement d'office. Ces mesures incluent : l'utilisation d'options simplifiées en matière de coûts, un système CPN décentralisé pour accélérer et augmenter la fiabilité du traitement des demandes de paiement, une surveillance étroite des dépenses des projets pour une prise de conscience précoce de problèmes éventuels, et l'inclusion de termes dans la Convention FEDER afin de réduire automatiquement l'allocation financière des projets dans le cas où les dépenses seraient plus basses que prévues, et pour permettre un nouvel engagement des fonds.

Le programme a rencontré des difficultés pour recruter un agent de communication, malgré le fait d'avoir mené plusieurs campagnes de recrutement pour le poste et de l'avoir proposé à 4 personnes différentes. Le programme lancera une nouvelle campagne de recrutement pour ce poste, avec un salaire revu à la hausse afin d'essayer de surmonter ces difficultés. L'absence d'un spécialiste en communication a ralenti le développement de la stratégie de communication, même cette stratégie a finalement été approuvée par le CSP.

À l'origine, le Programme a décidé d'utiliser le système Synergie CTE, qui était considéré comme la manière la plus rentable de répondre aux exigences d'e-cohésion. Cependant, la livraison du système a subi d'importants retards, et il n'a pas été garanti que la totalité des fonctionnalités nécessaires aux besoins du Programme France (Manche) Angleterre puisse être livrée, incluant la livraison d'un formulaire de candidature de Phase 2 totalement fonctionnel à temps pour les premières candidatures en phase 2.

Par conséquent, le programme a dû accepter des candidatures de Phase 2 par e-mail aux formats Word, PDF et Excel, et de mettre en ligne des copies de celles-ci pour que les membres du SCS puissent y accéder. Même si cela a permis de faire avancer la prise de décision pour statuer sur les candidatures, cela a représenté un travail supplémentaire pour le SC et les candidats.

Afin de résoudre ces difficultés, le programme a prévu de changer de Système d'Information et d'utiliser le système eMS développé par INTERACT. Cela requiert néanmoins des ressources supplémentaires, à la fois financières pour payer l'espace serveur et un contrat de maintenance pour entretenir le système, et temporelles pour mettre en place les procédures de commande publique et superviser la configuration du nouveau système. L'allocation globale pour le système d'Information au budget d'AT reste cependant inchangée, en comparaison à la prévision initiale.

Le programme a subi un taux élevé de rejet des projets par rapport à la période de programmation précédente. L'exigence accrue sur les résultats et les changements apportés par rapport à la période de programme précédente n'ont pas été suffisamment bien compris par les candidats du programme, ce qui a conduit à des candidatures de mauvaise qualité. Cela a été particulièrement le cas lors de l'appel à projet 1, au cours duquel de nombreux porteurs de projets avaient commencé à préparer leurs projets avant que les informations sur le nouveau programme ne soient disponibles, et ils n'ont pas souhaité, ou n'ont pas été capables, d'adapter leurs projets pour qu'ils répondent aux nouvelles exigences.

Pour améliorer le taux d'acceptation, les mesures suivantes ont été prises. L'équipe d'animation composée de huit animateurs a été recrutée dès qu'il en a été possible, et dispersée au sein de la zone éligible, pour soutenir les candidats. Le SC a publié en ligne des notes explicatives claires et transparentes avec tous les modèles utilisés par le Programme, dont les formulaires de candidature et les formulaires d'évaluation. Les idées du projet ont été examinées par l'équipe de facilitation avant la soumission pour qu'elle donne un avis sur les faiblesses de la candidature. Un avis est donné à chaque étape de la candidature et, au cas où la candidature est rejetée, des détails sur la raison du rejet sont fournis pour permettre aux partenaires de développer de nouvelles candidatures, tout en sachant ce qu'ils doivent améliorer. Les leçons tirées de chaque appel à projet sont publiées sur le

site Web. Des liens vers les meilleures pratiques sont publiés sur le Twitter et les comptes LinkedIn du programme. Au printemps 2016, 8 ateliers de rédaction de candidatures, destinés à des candidats potentiels, ont été organisés pour expliquer à quoi ressemble une bonne candidature.

De plus, pour répondre aux faiblesses spécifiquement identifiées des projets liés à l'OS 3.2 (protéger les écosystèmes côtiers et des eaux de transition), 8 événements locaux mettant l'accent sur l'OS 3.2 ont été organisés, avec un roadshow transfrontalier planifié pour le 16 juin à Caen.

